

HÔTEL DE VILLE

Service Petite Enfance
N° tél. : 01 69 49 84 84
N/Réf. : NDA/CSJ/NM

DECISION N°2008/30

OBJET: Convention de mise a disposition gratuite d'un siège auto conclue entre la Commune et Madame Bernadette VOYER, assistante maternelle

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

CONSIDERANT que la Commune propose de mettre à disposition, à titre gracieux, des poussettes et des sièges auto au profit des Assistantes Maternelles employées par un particulier, domiciliées et exerçant à Yerres,

CONSIDERANT la demande de Madame Bernadette VOYER, relative à la mise à disposition d'un siège auto,

CONSIDERANT que cette demande est justifiée,

DECIDE

DE signer la convention de mise à disposition gratuite d'un siège auto au profit de Madame Bernadette VOYER, domiciliée à Yerres, 14 rue du Mont-Griffon,

DIT que la mise à disposition de ce matériel est accordée à titre gratuit,

DIT que la présente convention est conclue pour une durée de 5 mois, soit du 3 mars au 31 juillet 2008.

Fait à Yerres, le 29 janvier 2008



Le Député Maire,


Nicolas DUPONT-AGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

